

Quai des Brumes

Juin 2011



Edito :

Lors du groupe de travail à la DG du 17 Juin 2011 consacré aux CPP (contrat pluriannuel de performance) 2009/2011 et 2012/2013, comme lors du dernier CTPS-Di entérinant les mêmes suppressions d'effectifs, les mêmes dégradations de travail, les mêmes attaques contre nos missions, les deux Présidents de séance, M. Bonnet, Chef de service et M. Cheveau, Directeur Interrégional, s'en sont tenus aux mêmes positions de principe : « On ne peut rien y faire ! Nous sommes pieds et poings liés avec le Ministère ! Etc » Qu'on se le dise une bonne fois pour toute : ce n'est pas leur faute !

Osez leur rétorquer que par leur politique de destruction, ils sont les fossoyeurs de l'administration des Douanes, de nos effectifs, de nos services ou brigades, de nos missions et de nos conditions de travail, qu'ils se mettent à hurler à l'unisson, comme une meute de loups immaculés, « **Insulte ! Insulte !** ». Fossoyeur, une insulte ? Non, un métier. Mais aussi, littéralement, la simple définition de ce qu'ils sont... Des fossoyeurs. Des gens qui ruinent et détruisent notre métier, rétribuer pour cela en points de NBI (80. Le prix de nos sacrifices est peu élevé), en primes de management variables selon l'objectif de fermetures de sites, de gains de productivité économisés et avec un indicateur « dialogue social », à scrupuleusement incrémenter, pour mâliner leur politique régressive d'une louche de « on a consulté les organisations syndicales ».

Si le mépris devait les étouffer, il y a longtemps que tous ces fossoyeurs auraient garni les allées des cimetières. A l'heure actuelle, des collègues ont été obligés de démissionner, d'autres sont dans l'attente d'intégrer la DGFIP, d'autres sont en souffrance au travail, certains se sont même suicidés... Dans une large majorité, les douaniers s'interrogent légitimement sur leur avenir. Pour notre Directeur Interrégional qui gère sa Di, comme le seigneur d'antan le faisait de ses terres, tout est inéluctable, et il se délecte même de nous voir nous opposer, avec nos maigres forces, à sa politique suicidaire. Lui comme M. Bonnet, poussent l'autosatisfaction à dresser un bilan heureux de leurs exactions. Osez la métaphore, en comparant leur œuvre destructrice à celle des « fossoyeurs », qu'ils sortent les crocs ! La vérité leur est insupportable ! Ça A2vc a Loups blancs mais loups toujours...

Parce qu'en plus de ravager la maison Douanes, ils aimeraient le consensus, qu'on comprenne leur œuvre, au moins qu'on ferme nos gueules. Parce que dans leur raisonnement étrié et aveugle, ils ne comprennent pas nos réalités, nos craintes, notre souffrance. Ça ne fait pas partie du jeu. Eux, ils agissent, ils détruisent entre amis, ils sabrent le champagne à chaque nouvelle fermeture, ils s'amusent les bougres ! Le pied en Douane et l'autre dans un parti de la majorité, ils ont assuré leur équilibre, placé leurs pions un peu partout, bouffé à toutes les écuelles ne les repaissant pas assez... Au bout du bâton dont ils se servent pour nous battre, la carotte doit être dorée : un bon petit poste en fin de carrière, ça vous fait taire les remords mieux qu'un somnifère. Mais en ont-ils vraiment du remord ? J'en doute... Aujourd'hui, le fossé c'est tellement creusé entre cette Douane technocratique et nos réalités, qu'il me fait penser à une immense tombe où ils veulent tous nous pousser. Mais ne leur dites surtout pas que ce sont eux qui l'ont creusé, ils détestent ça, allez savoir pourquoi ? ! Laissez les creuser, avec un peu de chance, à force de s'enfoncer si bas et si profond, on les enverra dans un autre pays... Tous ces fossoyeurs !

J'en terminerai en présentant mes excuses à la noble profession des fossoyeurs et fossoyeuses, sans laquelle nos morts ne pourraient être enterrés. Ils ne méritaient aucunement d'être comparés aux séides qui nous dirigent.

Rédacteur en Chef :
S. Géhan

Rédacteur adjoint. L. Hébert

Webmaster : D. Dona

Dans ce numéro :

Edito	1
Brèves	2
Observatoire des Inégalités	3
Pacte EURO PLUS	4
Perte d'autonomie	5
Question Assemblée Nationale	6
Carnets d'un inspecteur du travail	7
UNE Locale « Nucléaire »	8
FMI	9
Bulletin d'adhésion	10

Brèves

Du thé vert japonais radioactif intercepté à l'aéroport

de Roissy

Un lot de thé vert en provenance du Japon, contenant deux fois plus de césium que le niveau maximal admissible, a été intercepté à l'aéroport parisien de Roissy, et doit être détruit, a annoncé vendredi la direction de la consommation (DGCCRF) dans un communiqué.

Il s'agit d'un lot de 162 kg de feuilles séchées, en provenance de la préfecture de Shizuoka (centre).

C'est la première fois que des produits radioactifs sont détectés en France dans le cadre des contrôles mis en place à la suite de l'accident de Fukushima.

Les analyses en laboratoire ont mis en évidence une contamination en césium de 1.038 Bq/kg, supérieure au niveau maximal admissible défini au niveau européen, qui est de 500 Bq/kg pour ce type de produit, précise la DGCCRF.

Le produit a été mis en quarantaine et fera l'objet d'une destruction par une entreprise spécialisée.

La DGCCRF a décidé de "mettre en place un contrôle systématique de tous les végétaux en provenance de la même préfecture japonaise" et "va saisir la Commission européenne pour ajouter la préfecture de Shizuoka à la liste des préfectures pour lesquelles la réglementation européenne impose un contrôle systématique au départ du Japon".

source AFP.



Quand je suis né, j'étais noir.
Quand j'ai grandi, j'étais noir.
Quand j'ai peur, je suis noir.
Quand je vais au soleil, je suis noir.
Quand je suis malade, je suis noir.

Tandis que toi "homme blanc",
quand tu es né, tu étais rose,
quand tu as grandi, tu es devenu blanc,
quand tu vas au soleil, tu deviens rouge,
quand tu es froid, tu deviens bleu,
quand tu as peur, tu deviens vert,
quand tu es malade, tu deviens jaune,

et après ça

tu es le toupet de m'appeler "homme de couleur"?



L'ensemble des catégories sociales ont vu leur niveau de vie augmenter entre 1998 et 2008. Avec cependant des écarts de gains : 540 euros pour les agriculteurs exploitants, 150 euros pour les professions intermédiaires.

Toutes les catégories sociales ne sont pas logées à la même enseigne en matière d'évolution des revenus. Globalement, si l'on observe le niveau de vie après impôts, prestations sociales et inflation, presque tous les groupes gagnent davantage, hormis les "autres inactifs". Mais de 150 à 540 euros par mois en moyenne, les gains sont très loin d'être identiques.

Entre 1998 et 2008, la hausse a été la plus forte pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+ 29 % soit un gain de 523 euros après inflation) et encore plus pour les agriculteurs exploitants (+ 41 %, soit 540 euros). Le niveau de vie mensuel moyen de ces derniers est passé de 1 300 à 1 840 euros.

Les ouvriers ont vu leur niveau de vie augmenter de 1 198 à 1 413 euros, soit une augmentation de 18 %, les employés de 12 % (de 1 296 à 1 453 euros) pour des gains respectifs de 215 et 157 euros. Les cadres supérieurs ont gagné 306 euros (+12 %) entre 1998 et 2008, leur revenu disponible passant de 2 532 à 2 938 euros.

Les catégories dont le revenu a le moins augmenté sont les professions intermédiaires (+ 9 % soit 149 euros). Mais la situation la plus défavorable concerne surtout les "autres inactifs" : leur niveau de vie moyen a *baissé* de 3 %, soit 42 euros de moins. Il s'agit de populations particulièrement défavorisées, dont le niveau de vie est très bas : souvent des

Evolution du niveau de vie mensuel moyen des individus selon la catégorie socioprofessionnelle

	1998	2000	2002	2004	2006	2008	Evolu- tion entre 1998- 2008 (en %)	Gain entre 1998 et 2008 (en euros)
Agriculteurs exploitants	1 302	1 369	1 343	1 288	1 494	1 842	41	540
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 788	2 091	2 190	2 040	2 253	2 311	29%	523
Cadres supérieurs	2 532	2 640	2 729	2 737	2 763	2 838	12	306
Professions intermédiaires	1 709	1 739	1 789	1 765	1 802	1 858	9	149
Employés	1 296	1 357	1 399	1 383	1 394	1 453	12	157
Ouvriers	1 198	1 233	1 302	1 313	1 348	1 413	18	215
Autres inactifs	1 220	1 263	1 271	1 208	1 201	1 178	- 3	- 42

Source : Insee-DGI, personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante

Avertissement

Les revenus des non-salariés, qu'ils soient agriculteurs, commerçants, artisans ou chefs d'entreprise sont en réalité mal connus, en tout cas avec moins de précision que ceux des salariés. Il faut donc considérer la comparaison avec une grande précaution. Ces professions déduisent notamment certaines charges de leurs revenus que les salariés ne peuvent déduire.



Pacte Euro plus, réforme de la constitution française, des projets néfastes qu'il faut combattre

Dans la foulée de l'Assemblée Nationale, le Sénat vient d'adopter avec plusieurs amendements le projet de loi constitutionnelle dit « d'équilibre des Finances publiques ». Après une navette parlementaire, les deux assemblées pourraient prochainement être réunies en congrès pour se prononcer à la majorité des 2/3 sur cette modification de la constitution française.

Comme le revendique le Ministre du Budget, cette révision « vise à contraindre l'exécutif quel qu'il soit à définir une stratégie de finances publiques précises ».

Le Gouvernement de Nicolas Sarkozy, promoteur avant-gardiste des politiques libérales en Europe, entend ainsi mettre en oeuvre les mesures arrêtées par le Conseil Européen du 25 mars dernier, sans même que le Parlement Européen ne se soit prononcé. Ces dernières préconisent l'adoption, par les Etats membres, de « *mesures juridiques contraignantes et durables (constitution ou loi cadre)* » pour faire respecter les règles européennes qui interdisent de dépasser respectivement 3 % et 60 % de PIB pour les déficits et les dettes publiques. Ce pacte « euro plus » prévoit par ailleurs un contrôle préalable de la Commission européenne sur les lois de finances, avant leur examen par les parlements nationaux, et des pénalités financières pour les Etats qui ne respecteraient pas les critères de convergence. Sont, en outre, prévus un encadrement drastique des salaires et des négociations salariales, le développement de la « fléxisécurité » pour accroître la productivité, la réduction des charges fiscales sur les entreprises, l'adaptation de l'âge de départ à la retraite à l'espérance de vie, l'encadrement des dépenses de soins et de protection sociale en fonction de la démographie et du niveau d'endettement.

Au mépris des principes démocratiques fondamentaux, et sous prétexte de déficits budgétaires et de dettes publiques jugées excessives, tous les gouvernements mais aussi les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale seraient contraints de pratiquer pendant de nombreuses années des politiques d'austérité. Il s'agit purement et simplement de faire payer aux populations d'Europe le poids d'une crise dont elles ne sont en rien responsables.

Avec les systèmes de retraite, la Fonction Publique et les services publics sont principalement visés par ces politiques régressives. Les mesures imposées en France -RGPP, loi Hôpital Patient Santé Territoire, réforme des collectivités, suppressions de dizaines de milliers d'emplois publics, abandon de missions, privatisations, gel des salaires et baisse du pouvoir d'achat- répondent directement à ces injonctions. Des orientations similaires sont appliquées, sous des formes parfois largement aggravées, dans tous les pays de l'Union européenne.

A l'occasion du récent congrès d'Athènes, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) a considéré que ces choix stratégiques pour l'Europe étaient dangereux et inacceptables ; elle a exigé un changement fondamental de cap pour l'Union européenne.

La CES entend développer une campagne syndicale européenne « contre l'austérité, les coupes dans les salaires la sécurité sociale et les services publics et pour une gouvernance économique européenne au service des peuples et non des marchés comprenant une croissance qualitative, le plein emploi et le renforcement du modèle social européens ». Dans le cadre de cette campagne, la CES entend faire du 21 juin prochain une nouvelle étape de la mobilisation.

La CGT Fonction Publique s'inscrit pleinement dans cette démarche et elle appelle toutes ses composantes à :

- ▶ S'adresser aux Sénateurs et aux Députés pour qu'ils refusent la révision de la Constitution ainsi qu'aux Eurodéputés pour qu'ils combattent le pacte euro plus ;
- ▶ Faire du 21 juin une importante journée de mobilisation et d'information en tenant des assemblées générales dans les services sur les enjeux européens et, pour les militants des départements du nord est, en participant à l'euro manifestation de Luxembourg.

Montreuil, le 15 juin 2011

La CGT opte pour un droit universel à compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge ; dans le cadre d'un service public qui en permette la prise en charge solidaire au sens de la Sécurité Sociale.

Le Haut Conseil de la Famille (HCF) a examiné la dépendance des seules personnes âgées et l'articulation entre solidarité familiale et collective. La CGT ne peut être opposée à un plan d'aide aux aidants familiaux ; elles (ce sont surtout des femmes) et ils sont plusieurs millions à intervenir dans la vie quotidienne des personnes dépendantes dans des conditions parfois pénibles et usantes. Que ce soit par l'information, l'accompagnement, le soutien, il est possible d'améliorer leurs conditions d'existence tout de suite.

Mais la reconnaissance de leur rôle ne peut prendre la place d'un service public d'aide à l'autonomie, accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire qui réponde à la fois aux besoins des personnes aidées et à ceux des salariés, que ce soit à domicile ou en établissement. Pour les personnes dépendantes la CGT est exigeante, elle veut des femmes et des hommes formés, bénéficiant de formation continue, de conditions de travail et d'exercice de leur métier permettant pleine efficacité et écoute. La formation en gériatrie et gérontologie doit être systématique et dispensées à l'ensemble des personnels, soignants ou non, que ce soit dans les structures d'aide à domicile, les structures médicalisées ou les structures hospitalières.

Il ne suffira pas de reconnaître la bonne volonté voire même la réelle compétence acquise des aidants familiaux en accordant quelques congés supplémentaires ou bien en rémunérant de quelques manières que ce soit le service rendu. Les préconisations du HCF en ce qui concerne l'aménagement des congés et possibilités d'aménagement du temps de travail sont des vœux pieux sans réelle incidence sur la vie des familles et des entreprises. Les propositions qui envisagent d'étendre aux aidants familiaux des possibilités existantes dans d'autres circonstances comme maintenir une retraite à 65 ans sans décote, de cotiser sur la base d'un temps plein, indemniser la réduction ou l'interruption d'activité sont aussi aléatoires. Toutes ces mesures basées sur l'amélioration de la situation actuelle ne seraient pas inutiles mais ne représentent que des aménagements assujettis à d'éventuelles négociations. La situation économique actuelle fait douter de résultats tangibles. Ces mesures présentent en outre le risque d'un éloignement des femmes de l'activité professionnelle (puisqu'elles sont principalement concernées) en contradiction avec tous les discours des pouvoirs publics si ce n'est avec leurs actions.

Il faudrait au contraire une volonté politique pour aller dans le sens de ce service public que la CGT veut pour tous.

Les coûts de la perte d'autonomie sont insupportables pour la grande majorité des familles : une maison de retraite médicalisée, c'est entre 1 500 et 3 000 euros par mois. Collectivement la CGT considère que ce coût devient relativement modeste : cela représente 1 point de PIB.

Le sujet ne mérite donc pas la dramatisation actuelle, il demande des choix politiques. Des dispositifs efficaces de régulation des tarifs des établissements privés comme publics doivent être mis en place ainsi qu'une harmonisation des pratiques départementales en matière de barème. Pour la CGT, permettre « un reste à vivre » digne pour les personnes dépendantes ne passe pas par l'obligation alimentaire pour les enfants et petits enfants, ni par la récupération sur succession optionnelle ou non. Elle considère que le financement de la dépendance doit être socialisé dans le cadre de la Sécurité Sociale au financement rénové qu'elle propose.



Daniel PAUL
Député de Seine Maritime
Conseiller Municipal du Havre

Le Havre, le 13 juin 2011

QUESTION ECRITE

de Daniel PAUL, député de Seine Maritime,
 à Monsieur François BAROIN, ministre du Budget,
 des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat

A la suite de l'accident nucléaire de Fukushima au Japon, le fret maritime en provenance de ce pays fait l'objet d'un contrôle de radioactivité par échantillonnage dans les ports français du Havre et de Marseille. Cette mission a été confiée aux services des douanes.

La préoccupation est légitime.

Pour autant, elle soulève, chez les douaniers, beaucoup d'interrogations quant à cette nouvelle mission qui leur serait dévolue, aux moyens qui lui sont attachés, qu'il s'agisse des matériels adaptés, propres à détecter la réalité de la radioactivité, des personnels formés à la réalisation des mesures et à leur interprétation,...

Ainsi, on peut s'étonner d'un contrôle « par échantillonnage », ce qui revient à ne vérifier qu'entre 1 et 3% des conteneurs et des véhicules. Un contrôle efficace peut-il être basé sur le seul hasard, dès lors qu'il s'agit de radioactivité ?

Par ailleurs, l'Autorité de Sûreté Nucléaire indique que « la contamination éventuelle de surface des navires et des conteneurs est nettoyée par le vent, les embruns et la pluie durant le trajet ». Mais l'IRSN pointe à juste titre que cela ne concerne pas les conteneurs encastrés au-dessous qui ne reçoivent pas le vent, les embruns et la pluie mais qui, par contre, reçoivent les eaux de ruissellement potentiellement contaminées !!!

Dans ce contexte, les douaniers ont légitimement refusé, depuis le 20 avril, d'effectuer ces contrôles. Cela n'a pourtant pas amené les autorités à bloquer les conteneurs qui ont donc rejoint leur destination finale, en France, mais peut être aussi dans un pays voisin.

Daniel PAUL rappelle que le nucléaire ne doit souffrir d'aucune approximation. Il demande donc à Monsieur BAROIN si une telle mission de détection et de contrôle de la radioactivité relève vraiment du « cœur de métier » des douanes qui est le contrôle de la marchandise dans la lutte contre la fraude ou s'il ne convient-il pas de mettre en place des équipes spécialisées agréées par l'ASN. Il s'étonne aussi que 3 mois après la décision d'instaurer un tel contrôle dans 2 ports français, aucune réponse n'ait été apportée aux interrogations et inquiétudes des douaniers et que le protocole nécessaire ne soit toujours pas prêt.

Dans le hammam du Grand hôtel

Par Gérard Filoche

La personne inscrite à la permanence était une femme d'environ quarante ans, d'origine Maghrébine, fatiguée par le travail, assez forte mais assez séduisante. Elle confie à l'inspecteur du travail son embarras de venir le voir car :

« – *Mon affaire n'est pas facile et j'ai du mal à la raconter vous savez Monsieur.* »

Voilà : elle était femme de ménage dans un grand hôtel au cœur de Paris depuis six mois. Elle était en train de nettoyer la salle du hammam, car il y en a un, avec des cabines pour les hommes et pour les femmes. Baissée et dos tourné pour passer la serpillière, elle n'a pas vu venir un homme jaillir d'une des cabines, nu et qui l'avait attrapée par derrière, elle s'était aussitôt retournée et débattue, mais c'était le grand directeur de l'hôtel en personne, M. Hatt.

C'était vraiment pas facile à raconter...

« – *Vous voulez que j'appelle un collègue ?* » lui demandais-je ?

Elle me lança un regard étonné :

« – Je suis allée à la police. Comment vous dire, quand il a fallu que je raconte, il y avait quatre agents autour de moi, je me suis sentie mal. Merci, mais avec vous, j'ai davantage confiance, vous savez, je suis née algérienne, ça se voit, la police, elle ne m'entend pas quand je parle. »

Elle reprit son récit : Hatt, le patron avait tenté de l'intimider tout en continuant à la forcer. Il lui disait qu'il la paierait bien, qu'elle aurait une prime tout en la pelotant. Il essayait de lui faire toucher son sexe. Comme elle était forte, elle l'avait emporté et était sortie, épuisée de ce combat. D'abord, elle n'avait pas osé se plaindre, puis en parlant avec deux collègues, elle avait eu le courage d'aller au commissariat.

Là, ça s'était mal passé. Elle en était ressortie découragée. Tout juste si celui qui prenait sa déposition ne la contestait pas au fur et à mesure. Elle n'avait pas eu d'écho de sa plainte. Elle s'en était ouverte à la DRH qui l'avait aussitôt traitée de menteuse. Puis, elle venait de recevoir une lettre

de licenciement pour faute : « *avoir tenu des propos insolents à l'égard de son employeur* ».

Alors elle était venue à l'inspection. J'ai appelé la DRH. Le dialogue fut vif :

« – Mais, Monsieur l'Inspecteur, vous pensez bien que quand j'ai entendu la plainte de cette femme, j'ai enquêté. J'ai demandé à M. le Directeur. Il a été stupéfait et indigné. Jamais il n'a fait cela. Si cela avait été le cas, je vous le dis, ça aurait été grave. Moi-même je n'aurais pas laissé passer, vous pouvez me croire. Mais je le connais, M. Hatt, depuis dix ans, dix ans, monsieur l'Inspecteur. Ce n'est pas un homme comme cela. Il est incapable de violence. Et toujours respectueux des gens, du personnel. Il n'y a aucun précédent, aucun signe qui puisse me faire penser le contraire. Cette femme est là depuis six mois, et ça arrive ? C'est parole contre parole. Et là, Monsieur, il n'y a pas égalité. Rendez vous compte, c'est M. Hatt en personne ! Non, on ne peut pas accepter pareille version. Je ne sais pas ce qu'elle cherche, ou plutôt si, je crois savoir. Mais vous remarquerez qu'elle a porté plainte à la police et que celle-ci n'a pas jugé bon d'enquêter. Alors on en a tiré la leçon, elle a parlé dans l'entreprise, monsieur l'Inspecteur, on ne peut pas accepter cela, sinon, où l'on va ? »

- Dites donc, vous êtes DRH payée par votre patron, et moi, je suis inspecteur du travail indépendant. S'il s'agit de parole contre parole, c'est subjectif. Vous croyez votre employeur, moi je crois la salariée. C'est ainsi. Un à un. Le problème est que vous ne pouvez appeler « enquête » une simple dénégation de celui qui est mis en cause. Et la femme victime là-dedans ? Vous êtes une femme, vous n'y êtes pas sensible ?

- Mais oui, Monsieur l'Inspecteur, bien sûr, je vous l'ai dit.

- Alors vous pouvez, vous devez donner suite, au lieu de la licencier pour « faute ». Parce qu'à mes yeux, elle est doublement victime.

- Comment pouvez-vous dire cela, vous n'avez aucune preuve, moi, je sais ce qu'elle veut, je le sais, elle fait du chantage, trop belle occasion, c'est de l'argent qu'elle veut...

- Je n'ai pas de preuve, mais vous n'avez pas de preuve non plus. Dans ce cas-là, on écoute ! On enquête. On n'étouffe pas. Et la victime en premier,

non ? Moi, je vous dis, une enquête, il va y en avoir une. Je vais venir dans votre entreprise demander moi-même à tout votre personnel pour vérifier s'il n'y a jamais eu d'antécédent, comme vous dites. Et je vais, de ce pas, faire une lettre à votre directeur et le convoquer dans mon bureau. Et je vais m'informer auprès de vos institutions du personnel. Du CHSCT. Pour les saisir et les interroger. Et je vais écrire à la police pour qu'elle se remue...

- Mais cela va faire un scandale, non, non...

- Si, si, si ! Et je vais la conseiller pour aller aux prud'hommes contre son licenciement. Et je vais lui donner une adresse auprès de l'AVFT. Vous allez voir...

- Arrêtez, bon, bon, bon, je vais demander à M. Hatt, s'il y a une sortie, s'il veut bien négocier... »

Envie de vomir. De colère, j'avais mis le son pour que la femme qui était dans mon bureau entende la fin de la conversation téléphonique. Mais il était trop tard, elle n'avait pas saisi ce qui venait de se produire.

La DRH savait et elle avait tout simplement avoué. Clairement.

J'ai expliqué à la femme de ménage comment il fallait qu'elle fasse pour obtenir gain de cause et rédigé plusieurs lettres courtes au directeur, à la DRH. J'ai donné à la femme des formulaires pour les prud'hommes, pour l'aide judiciaire, et l'adresse de l'association contre la violence faite aux femmes au travail (AVFT). Je l'ai poussé en espérant qu'elle saurait se défendre jusqu'au bout.

Elle est revenue quelque temps plus tard :

« – Merci Monsieur, de votre aide, j'ai fait les démarches que vous m'avez dit de faire, mais je n'y arrive, pas, vous savez pour moi, ce n'est pas facile, il faut comprendre, je suis algérienne, on ne me croit pas. »

À la fin, la DRH du Grand hôtel, a fait une transaction, et lui a donné six mois de salaires, et la femme est revenue encore et m'a dit « - Oui, je comprends, il faudrait que je continue, mais dans cette société, ce n'est pas fait pour des femmes comme moi, je ne peux pas, je suis désolé, j'ai dit oui, j'ai accepté. »

HAVRE DIMA

LE PROGRES
DE PACAMP

HAVRE
L'EST

Dimanche 12 juin 2011 - 1 € - N° 3740

PAS DE CONTRÔLE DES DOUANES AU HAVRE

LE NUCLÉAIRE



À LA LÉGÈRE !

Le FMI écrase l'humanité Jean-Marie Harribey

Le monde vit une crise monumentale, simultanément sociale, économique, financière et écologique. La plupart des commentateurs ferment les yeux sur les causes réelles de tous ces désastres, résultats d'une logique d'accumulation invraisemblable et d'enrichissement vertigineux d'une minorité de nantis. Tandis que cette minorité profite de cette crise pour accentuer encore davantage la pression exercée sur les populations, sur les travailleurs, sur les quelques institutions collectives qui survivent encore comme celles de la protection sociale et des services publics.

Le Fonds monétaire international et toutes les institutions sours comme la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, les directoires autoproclamés comme le G8 et le G20, tous ont mené et mènent des politiques qui mettent à genoux les peuples. Le FMI et l'Union européenne n'ont pas sauvé la Grèce, ils l'ont assommée. Ils n'ont pas sauvé l'Irlande et le Portugal, ils ont conforté leurs gouvernements dans la volonté de ceux-ci de faire payer la crise aux victimes de la crise et non à leurs responsables. Une preuve supplémentaire en est donnée par la préparation du « pacte pour l'euro » par les gouvernements français et allemand et la Commission européenne, dont le Parlement européen est actuellement s a i s i .

La pression médiatique pour donner du FMI une image de sauveur suprême est une mystification : le programme de privatisations exigé de la Grèce prévoit de brader entre autres la compagnie de chemin de fer et celle d'électricité, et de ne pas l'avoir encore fait depuis un an serait la cause des difficultés persistantes rencontrées par ce pays. Cet acharnement ne s'explique pas autrement que par le refus d'envisager la nécessaire annulation d'au moins une bonne partie de la dette publique grecque, annulation dont pâtiraient les créanciers privés qui entendent jouer en permanence sur tous les tableaux : profiter des allègements fiscaux et des déficits publics pour jouir de la rente et attendre que les entreprises publiques tombent dans leur escarcelle.

Il faut avoir l'idéologie néolibérale chevillée au corps pour déclarer à l'instar de Robert Badinter que « le FMI a retrouvé son éclat » ; et s'émerveiller de « l'excellence de son action » (France Inter, 17 mai 2011, 8h20. Et Christine Lagarde de surenchérir en proclamant qu'il fallait immédiatement privatiser en Grèce.

Il faut atteindre le degré zéro de l'incompétence économique pour ne pas comprendre que plus on impose l'austérité, plus les chances de restaurer les finances publiques s'amoindrissent parce que le ratio de la dette par rapport à la richesse produite augmente mécaniquement.

L'impasse néolibérale se situe là : vouloir réunir à tout prix les conditions d'un « retour de la Grèce - et d'autres - sur les marchés financiers ». C'est la corde raide, un exercice d'équilibriste impossible car ce sont les marchés financiers qui sont la source de la crise de la dette publique et car, envers et contre tout, les gouvernements et les institutions financières veulent maintenir l'emprise de ces marchés sur les sociétés et les peuples.

Les prochaines échéances constituées par les réunions en France du G8 et du G20, en présence du représentant du FMI, seront une nouvelle fois l'occasion de constater la collusion des forces économiques du capitalisme, des gouvernements néolibéraux et de leurs institutions internationales pour non pas nous sortir de la crise mais pour nous y plonger un peu plus. Toutes les velléités de nouvelle régulation sont restées lettre morte : paradis fiscaux, circulation des capitaux, rémunérations des banquiers, etc. Ne parlons pas de la « moralisation ».

Voilà la nouvelle de ce week-end dont les médias se gardent bien de parler : le FMI fait tomber le monde bien bas et, avec de telles politiques, les classes dominantes veulent se l'approprier définitivement. Le FMI est un symbole : celui de l'argent, celui du pouvoir, celui de l'arrogance, celui du mépris, le tout accompagné du sentiment d'impunité perpétuelle.

LA LIBERTÉ, C'EST DE SE SYNDIQUER !!!

BULLETIN D'ADHESION 2011 :

NOM ;

PRENOM ;

BRANCHE : OP/CO-AG-SURV (Barrer les mentions inutiles)

Année d'entrée dans l'administration ;

Indice ;

Résidence administrative ;

Adresse administrative ;

Adresse personnelle ;

Grade ;

Indice ;

Fait à

Le

Bulletin à adresser à un responsable de la CGT